

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019

DELIBERATION N°2019.00028

**MOTION DE SOUTIEN AU PROJET D'INITIATIVE D'EXCELLENCE (IDEX) -
CREER UNE GRANDE UNIVERSITE DE RANG MONDIAL SUR LE SITE
LYON/SAINT-ETIENNE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 31 janvier 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 82

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 95

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS,
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN,
M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,

Le 13 février 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190207-D20190002810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190213

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Lionel BOUCHER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCCQ,
M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES,
M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBÈNE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019

MOTION DE SOUTIEN AU PROJET D'INITIATIVE D'EXCELLENCE (IDEX) - CREER UNE GRANDE UNIVERSITE DE RANG MONDIAL SUR LE SITE LYON/SAINT-ETIENNE

Considérant que le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), lancé en 2010, est destiné à favoriser l'investissement et l'innovation dans des secteurs prioritaires générateurs de croissance et d'emplois ;

Considérant que dans ce cadre, l'Université de Lyon assure la coordination de plusieurs projets du PIA relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le territoire de Lyon/Saint-Etienne, et que l'Initiative d'excellence de l'Université de Lyon (IDEXLYON) est l'un de ses projets majeurs ;

Considérant que l'appel à projet IDEX vise à identifier en France une dizaine de grandes universités, pôles d'excellence de rang mondial, au service de l'attractivité nationale et du rayonnement scientifique français dans le monde ;

Considérant que le site Lyon Saint-Etienne a été reconnu par l'Etat comme pouvant bénéficier d'un accompagnement particulier en 2012, concrétisé par la mise en œuvre du Programme Avenir Lyon Saint-Étienne (PALSE) de l'Université de Lyon, et que ce programme a permis de mettre en place des politiques ambitieuses et d'accroître la notoriété et le rayonnement de l'Université ;

Considérant que le projet IDEXLYON, qui en est issu et qui bénéficiera d'un financement annuel de 25 M€ pour une durée initiale de 10 ans, traduit l'ambition de faire émerger un établissement de rang mondial, intégrateur et pluridisciplinaire dit « Université-Cible », et que cette Université-Cible sera un établissement de type nouveau, pleinement inscrit dans une dynamique de transformation et d'innovation ;

Considérant qu'il s'agit pour ce nouvel établissement, d'être reconnu parmi les meilleures universités de rang mondial, dans le cadre d'un projet académique pluridisciplinaire, novateur dans le paysage français et dont les missions répondent aux exigences d'une recherche au meilleur niveau international, aux attentes des étudiants et de l'ensemble des parties prenantes : diplômes de qualité, articulation étroite entre formation et recherche, insertion professionnelle des étudiants, performance de la recherche, innovation et partenariats socio-économiques ;

Considérant que cinq établissements travaillent à sa création (Université Claude Bernard Lyon 1, Université Jean Monnet Saint-Etienne, Université Jean Moulin Lyon 3, Ecole normale supérieure de Lyon, Institut national des sciences appliquées de Lyon) et que la nouvelle organisation est préfigurée en 8 pôles, intégrant les différentes activités de recherche et de formation des membres fondateurs : santé humaine ; biosciences et sciences

pharmaceutiques ; sciences et humanités ; droit ; économie gestion management ; ingénierie ; éducation ; sciences, technologies et société ;

Considérant que l'université-cible sera dotée d'une gouvernance centrale porteuse de la stratégie globale, de composantes thématiques disposant d'une large autonomie et d'une responsabilité académique forte ;

Considérant que le projet de statuts sera soumis aux établissements concernés, puis au jury IDEX en 2019, en vue de la création du nouvel établissement en 2020 ;

Considérant qu'avec l'offre d'enseignement supérieur et de formation la plus complète après la Région Île-de-France, le bassin de Lyon Saint-Etienne bénéficie d'infrastructures éducatives, de recherche et d'innovation particulièrement remarquables, qui attirent étudiants et talents français et étrangers, et légitiment son ambition de figurer dans le TOP 10 européen des pôles qui comptent pour la recherche et l'enseignement supérieur ;

Considérant que l'enjeu universitaire s'inscrit à l'échelle de ce bassin, et qu'il s'agit de :

- mettre en cohérence les enjeux stratégiques dans le domaine de l'enseignement supérieur, de l'université et de la recherche et de proposer un territoire attractif aux talents et futurs entrepreneurs dans les secteurs innovants générateurs de richesses et d'emplois ;
- promouvoir une université de recherche intensive, de dimension européenne et internationale, ancrée dans le service public, en adéquation avec les attentes sociétales et territoriales ;
- favoriser l'émergence d'une offre d'enseignement supérieur de proximité, en lien avec les domaines d'activités et filières d'excellence, et l'accès des étudiants aux formations ouvertes par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Lyon et Saint-Étienne ;

Considérant que Saint-Etienne Métropole est particulièrement investie dans ce domaine et soutient les actions contribuant à l'attractivité de son territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;

Considérant que le nouvel ensemble des Universités de Lyon et Saint-Etienne bénéficie du développement des filières de formation stéphanoises, que le projet IDEXLYON viendra renforcer ;

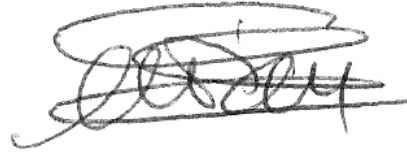
Considérant que l'enseignement supérieur et la recherche génèrent en effet des leviers importants, pour développer le rayonnement du territoire, pour préparer les emplois de demain et contribuer à l'émergence de projets créateurs de richesses ; qu'à ce titre, le territoire et ses campus doivent être de réels lieux de vie et de synergies entre étudiants, enseignants, chercheurs, entreprises et citoyens, offrant des infrastructures et des services de qualité ;

Considérant que si IDEXLYON constitue le projet le plus emblématique pour nos territoires en matière d'enseignement supérieur, il convient enfin de ne pas oublier les autres établissements d'excellence qui n'en font pas partie ;

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, apporte son soutien au projet d'initiative d'excellence (IDEX) en vue de créer un établissement pluridisciplinaire de rang mondial sur le site de Lyon Saint-Etienne.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 3 abstentions.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU